



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT SUR
LE PARKING DE LA PRINCESSE
ROUTE D'OISE**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**
HAUTE-SAVOIE
N° 2026-103

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « VILLALBA T.S.A. - 155 Chemin du Petit Darbon - 74120 DEMI-QUARTIER » pour le compte de la Mairie de Demi-Quartier en date du 6 août 2026 afin de réglementer la circulation et le stationnement sur le Parking de la Princesse Route d'Oise pour lui permettre de réaliser des travaux de réparation de conduite télécom ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans la période comprise entre le 25 août 2026 et le 5 septembre 2026 inclus, le stationnement sera **interdit**, sur les emplacements où se situe le réseau télécom / fibre optique sur le parking de la Princesse entre le numéro de voirie n° 310 et le numéro de voirie n° 194 de la Route d'Oise.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Villalba T.S.A.**

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Villalba T.S.A.**

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la société **Villalba T.S.A.**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 7 août 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 07/08/2026

**Pour Le Maire empêché
L'Adjoint faisant fonction**



Pierre SOLLE

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER